

Laura Calabrese

Université libre de Bruxelles, Resic/LaDisco

Audrey Roig

Fonds de la Recherche Scientifique

Université libre de Bruxelles, LaDisco, Gramm-R

Dan Van Raemdonck

Université libre de Bruxelles

Vrije Universiteit Brussel, LaDisco, Gramm-R

L'attirail de la titraile Morphosyntaxe des désignants d'événement dans les titres de presse

Abstract

This paper analyses the place of event names in newspaper headlines from a morphosyntactic point of view. We address the hypothesis that titles including event names are structured like phrases. We will describe the titles in terms of topic/comment, topic-area/comment-area and subject/predicate, to show that events are thematized after being synthetized by media discourse. We will also address the question of the role event names play in the title, whether in the thematic area or an enunciation determiner.

Keywords

Event names, topic/comment, enunciation determiner, thematisation.

Dans la presse écrite, la titraile est l'espace de nomination par excellence. C'est à cet endroit de grande visibilité pour le lecteur que l'événement est présenté, en vertu d'un « effet de grossissement » (Charaudeau, 2005 : 36) qui fait de lui l'élément textuel le plus saillant. Non seulement la titraile présente l'événement, mais elle le constitue également comme un déjà-là, comme une entité du monde qui préexiste au moment de la lecture. Sur la page papier ou internet du journal, l'événement répond à une logique de l'évidence. C'est donc à cet endroit que s'installe la convention de dénomination, selon laquelle un syntagme nominal va désigner, de façon permanente ou non, ce que les *newsmakers* identifient comme un événement. Pour le public des lecteurs, ce nom, que nous appellerons dorénavant *désignant d'événement* (DE), est lié en mémoire stable ou occasionnelle à une entité sociale que nous appelons *événement*.

Or, de la même façon que l'événement médiatique est une construction du discours d'information (mais pas uniquement, d'autres acteurs sociaux et d'autres

discours y participent : politiques, associations, instances publiques et citoyennes, discours d'expert, discours citoyen), le nom qu'on lui donne est le produit d'un processus de nomination, qui peut être plus ou moins long. Dans les exemples suivants, l'effet de condensation produit entre les premières formulations de l'événement (exemples (1) à (4)) et la constitution du désignant (exemples (5) à (8)) interpelle le linguiste :

- (1) *Japon : évacuation dans la zone d'une centrale nucléaire* (*Le Soir*, 11.03.11)
- (2) *Japón teme una fuga radioactiva en la central de Fukushima* (*El País*, 11.03.11)
- (3) *Fukushima Crisis Worsens as U.S. Warns of a Large Radiation Release* (*New York Times*, 17.03.11)
- (4) *Paura per due centrali Reattori fuori controllo* (*Il Corriere della sera*, 12.03.11)
- (5) *Fukushima : « La situation est grave »* (*Le Soir*, 12.03.11)
- (6) *Fukushima, sgombero entro 30 km dalla centrale* (*Il Corriere della sera*, 26.03.11)
- (7) *The fallout from the Fukushima disaster* (*The Guardian*, 26.12.11)
- (8) *Fukushima : l'ancien premier ministre Naoto Kan reconnaît la responsabilité de l'État japonais* (*Le Monde*, 30.05.12)

Nous avons défini ce phénomène ailleurs (Calabrese, 2013) comme le transfert métonymique d'un nom ou d'une série de noms événementiels vers un nom propre. Dans les exemples précédents, *évacuation dans la zone d'une centrale nucléaire*, *fuga radioactiva en la central de Fukushima*, *Fukushima Crisis*, *Large Radiation Release* et *Reattori fuori controllo* investissent le toponyme Fukushima, qui devient ainsi un toponyme événementiel, capable de faire référence à un événement en reléguant le sens locatif au second plan.

Le même phénomène se produit dans la production de dates en fonction événementielle, de certains xénismes et noms communs. Ainsi, *l'ouragan Katrina*, *le bombardement d'Hiroshima*, *les attentats du 11 septembre*, *le tsunami de 2004* et *la canicule de 2003*, deviennent respectivement *Katrina* (phénomène), *Hiroshima* (toponyme événementiel), *le tsunami* (xénisme), *le 11 septembre* (héméronyme¹) et *la canicule* (description nominale définie incomplète). L'événement adopte une forme linguistique condensée, saillante, facilement mémorisable et prête à circuler dans les discours sociaux pour nommer une entité reconnaissable par un large nombre de lecteurs.

Dans cet article, nous étudions la spécificité du formatage des titres de presse et la place, en leur sein, des désignants d'événement par rapport à la structure syntaxique canonique de l'unité phrase. En premier lieu, nous nous interrogeons sur le rôle de certains constituants de la phrase dans le processus de condensation de

¹ Cf. Calabrese (2008).

désignants, à commencer par l'article. Ces constats d'ordre linguistique seront articulés avec des observations sur l'écriture journalistique, pour montrer dans quelle mesure la forme de la titrailler est attribuable à des pratiques socioprofessionnelles et des contraintes matérielles. Dans un troisième temps, nous montrerons que la structure des titres correspond à celle de la phrase canonique, dans laquelle les désignants peuvent à la fois occuper une position thématique et, dans la zone thématique, de déterminant de l'énonciation. Cette structure phrastique répond aux pratiques d'écriture des journalistes, qui doivent présenter l'événement comme un procès (et donc dans le cadre d'une phrase) avant qu'il soit condensé en une série de mots-clés.

1. Le rôle de l'article dans le désignant

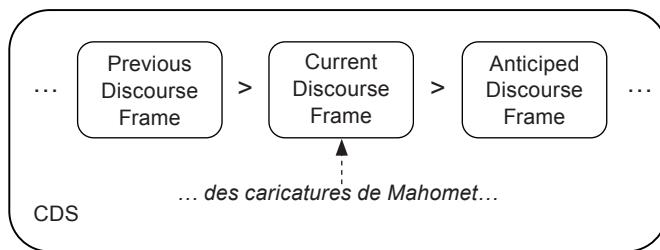
Dans le cadre d'un énoncé tiré du discours d'information, l'article participe à la construction d'une entité linguistique comptable et d'une entité cognitive discrète, aux contours plus ou moins nets. Les exemples (9) à (12), tirés du même journal, montrent l'évolution entre un événement peu connu du lectorat qui doit passer par un processus de nomination (9), un événement connu et de ce fait mis en saillance (10, 11), et enfin un événement disposant d'un désignant partagé socialement qui agit pour le lecteur comme déclencheur mémoriel (12). Cette évolution est exprimée linguistiquement par le passage de l'article indéfini (9) à l'article défini (10, 11) et enfin à l'article ø (12).

- (9) *Le Danemark empêtré dans des caricatures de Mahomet* (liberation.fr 05.01.06)
- (10) *Crise autour des caricatures de Mahomet* (liberation.fr 02.02.06)
- (11) *Les caricatures de Mahomet surtout reprises en Europe* (liberation.fr 02.03.06)
- (12) *Caricatures de Mahomet: Ayraut désapprouve « Charlie »* (liberation.fr 18.09.12)

Ces exemples donnent à voir la réduction progressive des descriptions au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, c'est-à-dire au fur et à mesure que l'événement devient pensé comme tel. Parce qu'il a déjà offert par le passé un certain nombre d'informations notables aux récepteurs — censées être connues à partir d'un moment —, l'événement-titre peut se passer de descriptions qui apparaissent comme sommaires, superflues, lourdes et redondantes, qu'il est inutile de rappeler dans un texte qui obéit à la règle de la brièveté. Ce phénomène sous-tend cependant deux questions, auxquelles la linguistique cognitive entend apporter des

éléments de réponse. Il s'agit d'une part de motiver le jeu des articles — évident dans les titres (9) à (12) — en parallèle avec le processus de synthétisation des titres ; d'expliquer d'autre part la façon dont s'opère le processus d'actualisation et de réactualisation de l'évènement dans le temps puisque des années peuvent parfois séparer l'évènement et son rappel dans la presse, comme le montre l'exemple (12), qui date de 2012, alors que le titre (11) a paru en 2006.

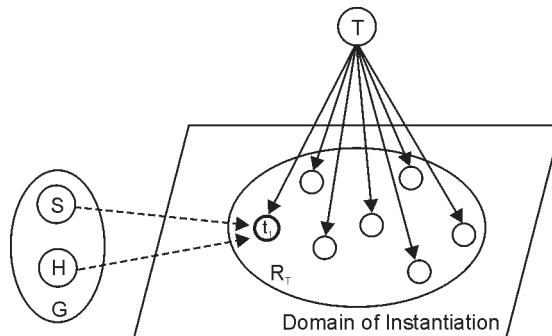
Dans une optique cognitiviste, la conversation est perçue comme la mise en place d'une suite de *cadres de discours* (cf. Langacker) dans des *espaces mentaux* (Fauconnier, 1984)², constamment remaniés, de sorte que le cadre de discours donné à un instant t prend déjà une autre forme à l'instant $t+1$.



(Langacker, 2008 : 282)

Chacun des titres donnés ci-dessus peut dès lors être regardé comme l'ouverture d'un nouveau cadre de discours, remanié par rapport au cadre précédent en fonction des informations déjà délivrées et estimées connues. Dans cette perspective, et en ce qui concerne en particulier les exemples donnés ci-dessus (9—12), l'espace de discours fut ouvert la première fois par le titre « Le Danemark empêtré dans *des caricatures de Mahomet* » (liberation.fr 05.01.06). C'est donc par son biais qu'a été introduite pour la première fois l'entité *caricatures de Mahomet* dans l'espace de discours, laquelle va être retrouvée ensuite dans les cadres suivants. Il s'opère ainsi une suite de *réactualisations* d'une entité préalablement *actualisée* par un titre qui a permis l'insertion de cette entité dans l'espace discursif (cf. Roig, 2011 ; Calabrese, Roig, sous presse). Ce phénomène, décrit par Ronald W. Langacker (1991) et Richard Epstein (1994a, 1994b), rend compte d'un premier processus cognitif pour la constitution d'un groupe nominal, permettant ainsi au nom d'être actualisé en discours. Ce processus, explique Epstein, repose sur plusieurs étapes successives que sont : la spécification d'un type ($T > t$), la spécification d'un exemplaire du type (t_i), la quantification et l'ancrage (Epstein, 1994b : 141) comme l'illustre cette représentation de Langacker (1991 : 92) :

² Ou *espaces de discours* (Epstein, 1994a, 1994b).



Ce sont précisément ces quatre opérations qui vont permettre l'introduction du syntagme *des caricatures de Mahomet* dans l'espace de discours, de sorte à former une pièce du premier espace discursif. Une fois l'entité introduite, il s'agit ensuite d'établir le contact mental avec l'interlocuteur (H). La notion de *contact mental* est importante. Elle vise à s'assurer que l'interlocuteur puisse établir un lien du même type avec l'entité désignée par le locuteur afin d'assurer le bon déroulement de la conversation. Largement décrit en termes pragmatiques par Paul Grice (1975), le contact mental est conditionné en linguistique cognitive par le jeu de *coordination référentielle* qui s'installe entre les deux parties prenant part à la discussion, dont la seule règle est *l'induction* (mais certainement pas *la mise en contact*). Après avoir aménagé un cadre discursif en fonction de son dire, le locuteur doit en effet s'assurer que l'interlocuteur puisse avoir accès à la même entité en mettant tout en œuvre pour que ce dernier puisse à son tour dresser du cadre de discours le même portrait que celui dessiné par le locuteur.

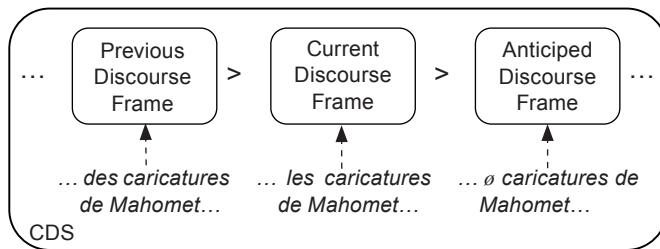
Cette opération d'induction est tributaire notamment des formes articulaires qui invitent chacune à une appréhension spécifique de l'entité. Partitif et d'extensivité³ 1/n (cf. Wilmet, 1986), l'article indéfini par exemple pose généralement l'existence, tandis que le défini, extensif et caractérisé par une extensivité 1/1 (ou t/t) (1986), va en la supposant. D'existence plus discutée, l'article zéro est quant à lui non référentiel, ni extensif ni partitif; au contraire, il « refuse d'enregistrer une quelconque extensité » (Wilmet, 2003 : 157). Présent dans les locutions verbales sous la forme

³ Quotient du rapport de l'*extensité* sur l'*extension*, l'*extensivité* est, autrement dit, le résultat de la variable « quantité d'entités considérées » (*extensité*) mesurée à l'aune de l'ensemble des entités qui peuvent être appelées comme telles (*extension*). Concrètement, l'expression linguistique *des chats noirs*, par exemple, requiert la délimitation préalable d'un ensemble de *chats noirs* (*extension*), lequel ensemble comprend tous les chats pourvus du trait de couleur noire, dans lequel est prélevée une partie des entités composant cet ensemble en raison de l'*extensité* proprement partitive de l'article *des*. L'*extensité* désigne donc « la quantité d'êtres ou d'objets auxquels un substantif ou un syntagme nominal sont appliqués » (Wilmet, 1986 : 194), tandis que l'*extension* réfère à l'« ensemble des êtres ou des objets auxquels un substantif, un adjectif ou un syntagme nominal sont applicables en énoncé » (1986 : 194).

d'un type dit *novateur* (2003 : 157), l'article zéro apparaît également dans certains groupes (nominaux) dont le rapport de l'extensivité est dicté par le contexte. Ce sont les articles zéro de type *conservateur* (2003 : 157), et ce sont précisément ceux que l'on trouve dans les titres de presse comme (12), où, préalablement définie (rapport 1/1) dans le cadre de discours précédent, l'entité n'a plus besoin d'être à nouveau lexicalement quantifiée pour exprimer le même rapport (d'*une* entité sur *une* considérée).

- (12) ***Caricatures de Mahomet***: Ayraut désapprouve « Charlie » (liberation.fr 18.09.12)

Ainsi, le passage de l'article indéfini à l'article défini puis à l'article zéro dans le processus de formation et de synthétisation des désignants d'événement, illustré par les exemples (9) à (12), révèle au premier plan une façon sans cesse nouvelle d'appréhender l'entité *caricatures de Mahomet* au fil du temps.



En premier lieu, il est important en effet de situer *les caricatures de Mahomet* par rapport à l'ensemble des *caricatures (de Mahomet)* et d'attirer l'attention du lecteur sur cette entité en particulier extraite d'un lot (exemple (9)). C'est la raison de l'utilisation de l'article indéfini. Si la présentation de l'entité a pu se faire ensuite par le biais d'un article défini, c'est parce que la réactualisation de l'entité dans un cadre de discours 2 dispensait alors le locuteur de situer *les caricatures de Mahomet* par rapport aux autres entités du type. L'opération de sélection ayant déjà été réalisée dans le cadre de discours précédent, l'article défini convient parfaitement pour la constitution des groupes nominaux en (10) et (11). Dans ces deux exemples cependant, les informations mobilisées en discours peuvent être différentes de celles mobilisées en langue dans la mesure où le désignant d'événement, lieu de mémoire en construction, n'est pas encore porteur de toutes les informations qu'il appellera par la suite, une fois l'objet pleinement constitué. À cet égard, l'énoncé (12) est plus particulier. Il exemplifie un groupe nominal actualisé par un article zéro (de type conservateur) dans un cadre de discours 3, qui, bien qu'il s'inscrive dans la continuité des titres précédents, n'est réalisé que six années après le cadre 2. Si l'article zéro y est pourtant permis, c'est précisément parce que les indi-

ces contextuels, portés par le désignant d'événement lui-même, sont autosuffisants pour la bonne appréhension de l'entité. Dans ce troisième espace, la mémoire collective joue un rôle considérable et, le temps ayant œuvré, les informations mobilisées en langue sont devenues celles automatiquement mobilisées en discours⁴. Le désignant acquiert par-là quasiment un statut de *nom propre*. Il participe d'une construction discursive dont il se présente comme l'aboutissement, le terme référant initialement au lieu (*Tchernobyl*), à la date (*le 11 septembre*) ou à la nature de l'évènement (*le tsunami, la canicule*) référant désormais à l'événement lui-même. C'est là le résultat du processus de condensation⁵.

2. La forme des titres

L'articulation entre le phénomène discursif de condensation du sens, le phénomène linguistique de condensation de la dénomination et l'environnement matériel dans lequel ces dénominations émergent mérite une dernière attention. Ce sont les caractéristiques propres au discours d'information écrit qui se trouvent à la base du phénomène. Il y a lieu de s'arrêter en premier lieu sur ce que les journalistes appellent la *pyramide inversée*, qui provoque une condensation d'informations dans la titraille. Le principe veut en effet que le lecteur puisse accéder d'abord aux éléments centraux de la nouvelle (qui se trouvent mis en avant typographiquement autant sur la page papier que sur internet) : plus le lecteur avance dans la lecture, moins il trouvera d'information. Conscients de ce phénomène, les journalistes développent des routines d'écriture qui les amènent à situer dans cette position privilégiée des noms propres, des dates et autres mots-clés nécessaires à la compréhension rapide du sens et à la mémorisation de la nouvelle. En deuxième lieu, la forme des titres journalistiques est tributaire de contraintes matérielles qui limitent le nombre de signes disponibles en position titrale, ce qui amène les journalistes à condenser la nouvelle en une série de mots-pivots.

Selon les contraintes linguistiques et les cultures journalistiques locales, les titres vont prendre des formes qui reviennent régulièrement. Les journaux francophones (mais pas uniquement) font souvent appel à des titres bisegmentaux, à deux points ou avec virgule, comme dans les exemples (5) et (6) (de structures « N : SN / proposition » ou « SN : SN »), tandis que les journaux anglo-saxons vont préférer des phrases verbales (Engel, 2000).

⁴ Par la mémoire qu'ils appellent, les désignants d'événement se chargent ainsi d'informations qui ne doivent plus être mentionnées en discours, les noms parlant d'eux-mêmes, en quelque sorte.

⁵ Ce processus a été décrit dans Calabrese (2013).

3. Les titres bisegmentaux

Dans la suite de cette contribution, nous nous consacrerons à l'étude des titres bisegmentaux et, plus spécifiquement, au rapport syntaxique entre les deux éléments. Maurice Mouillaud (1982) et Bernard Bosredon & Irène Tamba (1992) envisagent la structure des titres bisegmentaux comme une structure de type « thème-rhème » : on dit quelque chose du thème (partie gauche) et ce qu'on en dit est en partie droite. Cependant, cette analyse tient peu si l'on prend en compte le fait que la partie gauche apparaît comme dissociée de la partie droite, comme détachée, ce qui ne correspond pas à la structure « thème-rhème » classique d'une phrase (où le thème n'est généralement pas dissocié, en structure de détachement, du reste de la phrase). Ensuite, la partie gauche est souvent dépourvue au final, on l'a vu, d'un article (ou d'un adjectif quantifiant), pratique peu courante pour le thème nominal commun d'une phrase qui, justement, doit en principe être déterminé pour pouvoir être posé comme thème. En outre, le thème est souvent intégré fonctionnellement dans la phrase, et, souvent encore, comme sujet, ce qui n'est pas le cas pour les exemples recueillis de titres bisegmentaux. Par ailleurs, ces auteurs insistent sur le fait que la structure bisegmentale est fondée sur une relation de couplage, que l'on peut qualifier d'*à propos (aboutness)*, idée qui nous semble plus pertinente.

En réalité, pour pouvoir décrire la relation en jeu entre les deux éléments du couple bisegmental, il nous faut observer rapidement la structure de la phrase, en général, vue comme le compte rendu d'un procès (Van Raemdonck, 2011).

4. La phrase comme compte rendu de procès

Un procès qui se déroule dans le monde et dont on cherche à rendre compte se trouve d'abord représenté dans notre esprit en une structure logique ternaire, composée de :

- « ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose » (le *thème*),
- « ce que l'on dit de ce dont on parle, ce qu'on affirme ou nie du thème » (le *rhème*),
- la mise en relation des deux.

La phrase pourra dès lors être vue comme la transposition syntaxique d'une structure logique dont le thème est le point de départ et la première partie, et le rhème, la deuxième partie. Le thème assure la liaison avec l'objet dans la pensée, part de lui et se réalise généralement dans la structure phrasistique en occupant une place correspondante : la première position de la phrase, celle généralement dévolue au noyau de phrase.

À la structure logique thème-rhème correspond un formatage, une transposition syntaxique en phrase. Une approche plus syntaxique établit un lien clair et explicite entre le thème et le noyau de la phrase (c'est-à-dire le sujet). Ce dernier apparaît en général comme le correspondant grammatical du thème, et le prédicat comme le correspondant grammatical du rhème. Le correspondant grammatical de la mise en relation entre le rhème et le thème est la relation prédicative qui relie le prédicat au noyau de la phrase.

Dans cette conception, la position initiale de la phrase apparaît donc comme le lieu d'incarnation syntaxique du thème. On peut par ailleurs placer certains autres éléments de la phrase dans cette position ; on parlera alors, sur le plan informatif, de thématisation. Ainsi, le cadre d'un procès peut être thématisé : ***Dans le jardin, le chat mange la souris.*** Le cadre *dans le jardin* en position initiale de phrase fait partie des éléments thématisés, de ce que l'on pourrait appeler une « zone thématique », plus large que le thème, laquelle renfermera donc l'ensemble des éléments supposés connus dont on parle. Dans la phrase ci-dessus, on parle de ce que fait « le chat dans le jardin ».

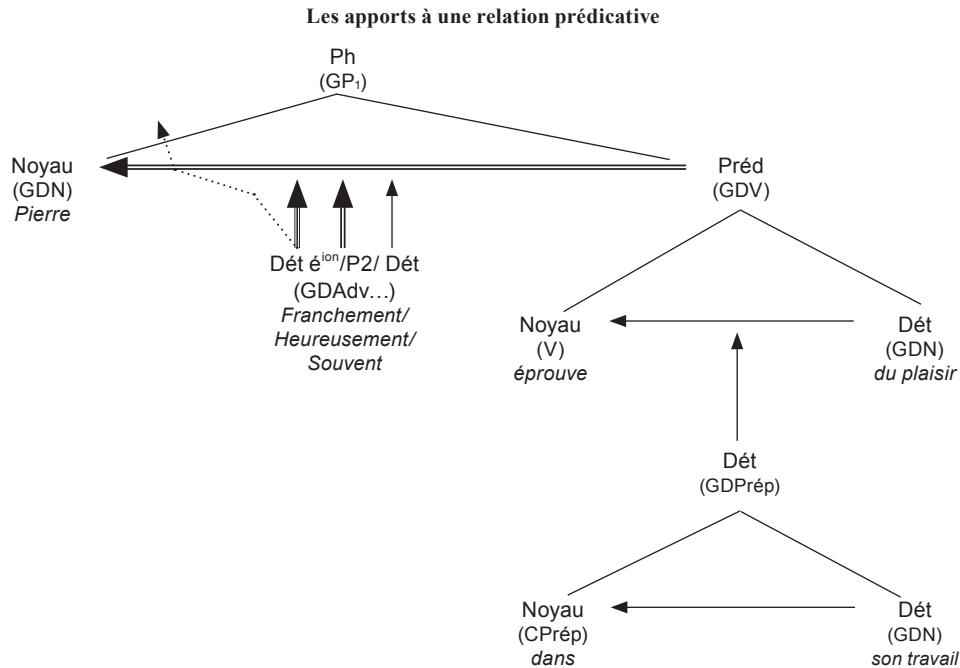
En fait, la zone thématique peut être identifiée syntaxiquement comme l'espace qui inclut le noyau de phrase ainsi que ses apports, à l'exclusion du prédicat, qui constitue, quant à lui, la « zone rhématique », espace réservé à l'information nouvelle. La relation prédicative est un espace de médiation entre ces deux zones. Les apports qu'elle peut recevoir sont de trois types : déterminants, prédicats seconds et déterminants de l'énonciation. Les déterminants de la relation prédicative (flèche simple sur le schéma ci-dessous) déterminent celle-ci en apportant du sens à la composante phrasique de l'énoncé. Ils fixent le cadre dans lequel l'énonciateur assume son énoncé comme vrai. C'est le cas notamment de toutes les circonstancielles d'implication logique (cause, condition, ...) et des cadres spatio-temporels antéposés, comme dans ***Souvent, Pierre éprouve du plaisir dans son travail.*** Les prédicats seconds sur la relation prédicative (flèche double sur le schéma ci-dessous) expriment un jugement de l'énonciateur sur son énoncé, comme dans ***Heureusement, Pierre éprouve du plaisir dans son travail.*** Les déterminants de l'énonciation (triple flèche sur le schéma ci-dessous, avec flèche en pointillé qui fait aboutir l'apport sémantique dans le bain de l'énonciation) représentent les traces de ce que l'énonciateur dit de son énoncé à propos de :

- sa forme : ***Bref, tu exagères ;***
- son état d'esprit : ***Franchement, Pierre éprouve du plaisir dans son travail ;***
- les traces des participants à l'énonciation :
 - la trace de l'énonciateur (qui parle ?) : ***Nous (notre famille), on n'est jamais allés en vacances / Moi, j'aime pas ça ;***
 - la trace de l'interlocuteur (à qui on parle ?) : ***Toi, ça va ? / Qui êtes-vous, vous ? / Pierre, tu viens ?*** (l'ancienne apostrophe) ;
 - la prise à témoin des interlocuteurs : ***Il nous a fait un de ces scores ! / Je te lui ai mis une de ces baffes ;***

- les traces du propos (à propos de quoi parle-t-on ?) : *La pomme, j'aime / Cet auteur, tu en penses quoi ? / Moi, mon père, son vélo, son guidon, la poignée, elle est toute pourrie* (exemple oral) / *Eux, ils partiront plus tard.*

De façon générale, les apports à une relation prédicative peuvent être présentés comme dans le schéma 1.

Schéma 1



Ces différents apports sont reversés à l'une ou l'autre zone, thématique ou rhématique, selon la place que l'énonciateur leur assigne dans la linéarité de son énoncé.

Les apports à une relation se situent dans la chaîne du discours — avec parfois quelques restrictions — soit à gauche du premier élément impliqué dans la relation, soit à droite du deuxième, soit encore au milieu de ces éléments. Dans le cas des apports à la relation prédicative, cela revient à dire qu'un apport peut être placé soit à l'initiale de l'énoncé, soit en finale, soit encore être intercalé au sein de l'énoncé. Si l'énonciateur place l'apport à l'initiale, il le présente comme un cadre fixé dès l'abord, à l'intérieur duquel il assume son énoncé (*D'un point de vue légal, Pierre conduit une voiture volée*) : l'apport est reversé à la zone thématique des éléments supposés connus, et il y a bien thématisation du cadre ; s'il l'intercale au sein de l'énoncé, il le présente comme un cadre, mais sous la forme d'un commentaire ajouté (*Pierre, d'un point de vue légal, conduit une voiture volée*) ; s'il le place en finale, c'est-à-dire à droite du prédicat, il le présente comme la réparation d'un

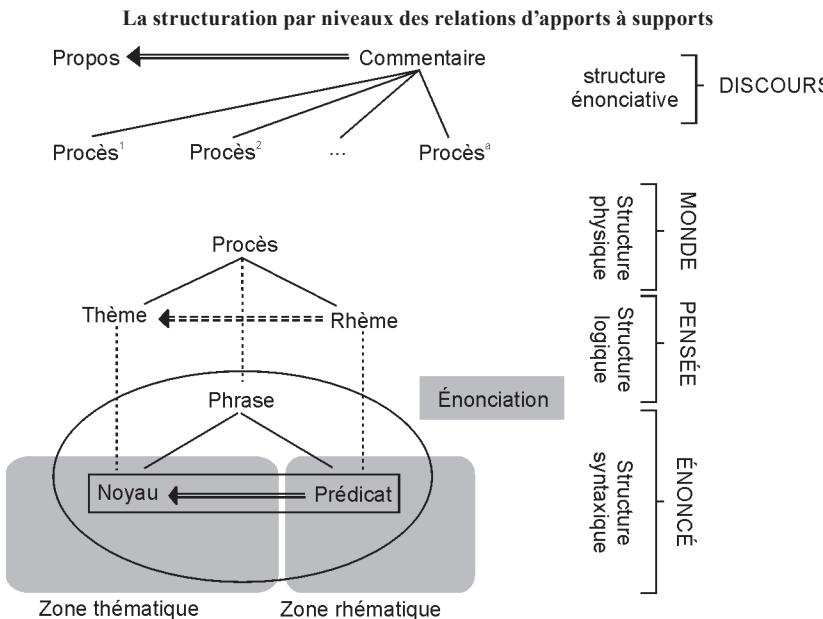
oubli de fixation du cadre ou comme s'il mettait fin à un suspens (*Pierre conduit une voiture volée, d'un point de vue légal*) : l'apport, envisagé comme un rattrapage informatif, est alors reversé à la zone rhématique des éléments nouveaux, non partagés à la base.

On notera enfin qu'un cadre thématisé, s'il est bien inscrit syntaxiquement dans l'énoncé à l'initiale duquel il se trouve (dans ce cas, il sera apport à la relation prédictive), peut voir la portée de ses effets sémantiques transcender la frontière de la phrase. En l'absence d'indication contraire en effet, le cadrage vaudra également pour la suite du discours, jusqu'à ce qu'un autre cadrage prenne la relève.

Enfin, on prendra soin de ne pas confondre, d'une part, la structure logique thème-rhème d'un procès, avec ses zones thématique et rhématique transposées dans la phrase et l'énoncé, et, d'autre part, une autre structure, plutôt informative-énonciative : la structure de discours propos-commentaire. Le propos est l'objet du discours, le « à propos de quoi on parle » ; le commentaire est ce qui en est dit. La différence avec la structure logique est une différence de niveau d'envisagement : l'envisagement informatif-énonciatif du discours pour propos-commentaire ; l'envisagement logique du procès pour thème-rhème. L'exemple suivant permet de bien distinguer ces niveaux.

Soit la séquence *Sarah, je ne l'ai pas vue depuis longtemps*. Dans la structure informative-énonciative du discours, je parle de /Sarah/ et j'en dis que /je ne l'ai pas vue depuis longtemps/. /Sarah/ est bien le propos, l'objet de mon discours, et ce que j'en dis consiste en mon commentaire sur cet objet de discours. À un autre

Schéma 2



niveau d'envisagement, le niveau de la structure logique, le procès dont je rends compte est celui de *voir*. Je choisis pour thème l'origine du procès (celui qui voit, à savoir moi) ; par rapport à ce procès, je parle donc de moi (thème du procès) et j'en affirme que ce moi n'a pas vu Sarah depuis longtemps (rhème). Formaté en structure syntaxique, cela donne bien *Sarah, je ne l'ai pas vue depuis longtemps*, où le thème du procès (moi) est transposé en noyau de phrase (*je*) et où *Sarah* est un cadre thématisé, qui détermine l'énonciation, en tant que trace du propos, avec échéance sur la relation prédicative entre le prédicat *ne l'ai pas vue depuis longtemps* et le noyau de phrase *je*.

La structuration par niveaux des relations d'apports à supports peut être présentée comme dans le schéma 2.

5. Le titre bisegmental comme phrase

La structuration de la phrase peut, à notre sens, être appliquée aux titres bisegmentaux. La partie gauche du titre pourra être assimilée à un apport à la relation prédicative d'une phrase. Cependant, dans le cadre des titres bisegmentaux, on ne retrouve, en partie gauche, que des apports de type déterminant, portant tant sur la composante phrastique que sur la composante énonciation. Les prédicats seconds sont absents. On peut donc en conclure que la partie gauche sera dévolue tant au cadrage de la composante phrastique qu'à celui de la composante énonciation de l'énoncé.

Nous classons ci-dessous les titres bisegmentaux selon le critère de la fonction occupée : déterminant de la composante phrastique ou déterminant de la composante énonciation, et ensuite selon le type d'information apportée par la partie gauche.

Dans un chapeau d'article, selon le principe de la pyramide inversée (ou de l'entonnoir) qui veut que plus on est haut dans la structuration de l'article, plus l'information doit être condensée, on doit s'efforcer de répondre aux questions essentielles qu'enseignait déjà, du temps de Quintilien, au premier siècle de l'ère chrétienne, la rhétorique des circonstances : *Quis, Quid, Ubi, Quibus auxiliis, Quomodo, Quando* (et éventuellement, *Cur*). Ce « lead » doit donc indiquer « *qui* ou *quoi* a fait ou dit *quoi à qui*, ou à *quoi, quand, où, comment* (et, éventuellement, *pourquoi*) » (Palmer, 1996 : 8). Dans le monde anglo-saxon, cette règle est connue sous le nom de règle des 5 W : *Who ?, What ?, Where ?, When ?, Why ?* Le titre, qui se trouve au-dessus du chapeau, devra donc, selon le principe évoqué ci-dessus, être encore plus condensé et dès lors ne contenir que certaines de ces informations. En tant que linguistes, et dans le cadre de la description des titres bisegmentaux, nous proposons néanmoins de dédoubler le *What ?* en *What ?* et *What ... about ?*. En effet, le *What ?* occupe généralement la partie droite du titre bisegmental, prise en charge par une phrase

ou un syntagme nominal. La partie gauche renferme, quant à elle, plus souvent le *What ... about?*, ce qui renvoie aux liens d'« aboutness » (présents souvent même si pas toujours) mis en évidence par Mouillaud et Bosredon & Tamba.

6. Déterminant de la composante phrastique

Dans les exemples suivants, la partie gauche joue le rôle de cadre dans lequel l'énonciateur assume la question (exemple (13)) ou l'assertion (exemples de (14) à (16)) introduites dans la partie droite.

- (13) *Dans l'ouest du Soudan : « épuration ethnique » ou « génocide » ?* (lemonde.fr 30.06.04)

Dans (13), le cadre est clairement spatial. Pour autant, ces exemples ne sont pas les plus fréquents. Souvent, en effet, même si la partie gauche signifie un cadre de lieu, il peut également être compris comme un cadre de propos, plus porté sur l'énonciation. Si dans les exemples (14) à (16), le titre décrit ce qui s'est passé à Clichy-sous-Bois, Gaza ou dans les banlieues, on pourrait tout autant gloser les parties gauches par « à propos de Clichy-sous-Bois, Gaza, des banlieues ». Les deux premiers, noms propres, ne désignent pas un événement en tant que tel, mais ont été ou sont le théâtre d'une série d'événements qui y ont pris place. Dans le cas de (16), *banlieues* est traité quasiment comme un désignant d'événement (avec article ø), même s'il réfère alors plutôt à une catégorie d'événements (ce qui se passe dans les banlieues, lieu symptomatique de certains événements).

- (14) *Clichy-sous-Bois : deux mises en examen et fin de l'enquête* (nouvelobs.fr 08.02.07)
 (15) *Gaza : le Hamas conquiert plusieurs positions du Fatah* (lemonde.fr 14.06.07)
 (16) *Banlieues. Trois cent soixante-cinq jours pour rien* (courrierinternational.com, n°834, 26.10.06)

Dans (17) et (18), le cadre de lieu, s'il reste une lecture possible, s'est mué, du fait de la condensation en désignant d'événement, en cadre de propos et donc d'énonciation. C'est d'autant plus vrai qu'il apparaît impossible que l'on se soit tu vingt ans à Tiananmen, mais probable que l'on se soit tu vingt ans à son propos.

- (17) *Fukushima : « Un accident inédit dans l'histoire du nucléaire »* (lemonde.fr 13.03.11)
 (18) *Tiananmen : vingt ans de silence* (courrierinternational.com 04.06.09)

Les cadres temporels sont quasi inexistant. Tout au plus trouvons-nous des exemples comme (19), dans lequel la partie gauche pourrait donner lieu à une interprétation double : déterminant de la composante phrasique pour marquer le cadre temporel (« lors du deuxième débat »), ou encore déterminant de la composante énonciation pour marquer le propos (« à propos du deuxième débat ») :

- (19) *Deuxième débat : la résurrection d'Obama* (lemonde.fr 17.10.12)

Cette rareté ne devrait pas surprendre. Si un événement est généralement descriptible, entre autres, en donnant les coordonnées spatio-temporelles de son avènement, l'information relatée par la presse ne s'encombre guère de précisions superflues.

Les parties gauches temporelles sont généralement représentées par des dates (20)—(21) qui, par condensation, sont devenues des désignants d'événement (ce sont les *héméronymes*). De ce fait, elles ne cadrent plus vraiment en informant sur la date (le cerveau de (21) n'a pas été identifié le 11 septembre) ; elles le font en fixant le propos sur l'événement qui s'est produit à cette date. Elles glissent dès lors du cadrage temporel au cadrage énonciatif du propos.

- (20) *11 mars : Zapatero met ETA hors de cause* (nouvelobs.com 18.12.04)

- (21) *11 septembre : le « cerveau » aurait été identifié* (lemonde.fr 07.06.02)

On remarque donc que, s'il y a bien parfois un cadrage spatio-temporel de la composante phrasique par la partie gauche des titres bisegmentaux, des lectures mixtes sont souvent possibles et des glissements vers la détermination énonciative du propos très fréquents.

7. Déterminant de la composante énonciation

Dans les exemples suivants, la partie gauche joue le rôle de déterminant de la composante énonciation et réfère en général au propos, dont la partie droite constitue le commentaire. On retrouve de (22) à (29) autant d'exemples de désignants d'événement, qui cadrent le propos :

- (22) *Affaire Jean Sarkozy : les médias aiment trop les fils de* (marianne2.fr 15.10.09)
- (23) *Crise financière : les questions clés* (*Le Monde*, 17.09.08)
- (24) *Grippe A : le dispositif gouvernemental sous le feu des critiques* (lemonde.fr 29.10.09)
- (25) *Shoah : le rôle de Pie XII réévalué ?* (liberation.fr 07.05.09)

- (26) *Caricatures de Mahomet : les manifestations se multiplient* (lemonde.fr 06.02.06)
- (27) *Crise du Darfour : « C'est un génocide », selon Colin Powell* (lemonde.fr 09.09.04)
- (28) *Tsunami : les Indiens rendent hommage à leurs victimes un an après. Des milliers d'Indiens ont rendu hommage lundi matin aux quelque 16.000 morts et disparus dans le tsunami du 26 décembre 2004 [...]* (lemonde.fr 25.12.05)
- (29) *Katrina : George Bush admet sa responsabilité dans la lenteur des secours* (lemonde.fr 13.09.05)

Dans quelques cas (30), le déterminant de la composante énonciation réfère à l'énonciateur, dont la partie droite constitue le discours reproduit :

- (30) *Romney : Obama « nous met sur le même chemin que la Grèce »* (lemonde.fr 17.10.12)

Les titres de journaux bisegmentaux fonctionnent ici également de la même manière que la phrase. Dans (22), *Affaire Jean Sarkozy : les médias aiment trop les fils de*, la première partie correspond au propos, à l'objet du discours (on parle de l'*Affaire Jean Sarkozy*), et on en dit pour commentaire que / : *les médias aiment trop les fils de/*. Au niveau de la structure logique, *les médias* est choisi comme thème du procès *aimer*. Syntaxiquement, dans un énoncé unique, *les médias* devient noyau de phrase et *Affaire Jean Sarkozy* un cadre thématisé, qui, en tant que trace du propos, détermine l'énonciation avec échéance sur la relation prédicative.

8. Conclusion

À partir de l'observation du processus de dénomination d'événements, ainsi que du glissement du désignant de la catégorie du nom commun à celle du nom propre (avec article Ø), nous avons décrit les conditions qui permettent à ce désignant de bien fonctionner comme objet de discours et d'être inséré tel quel dans la partie gauche des titres de presse bisegmentaux. Nous avons décrit la structure de ces titres, non pas comme une structure « thème-rhème », mais comme un isomorphe de structures phrastiques avec 1° une partie gauche dévolue au cadrage, parfois de la phrase (cadre spatial, déterminant de la relation prédicative contenue dans la partie droite), souvent de l'énonciation (cadrage du propos, déterminant de l'énonciation), d'autres fois encore mixte, et 2° une partie droite dévolue au commentaire.

Références

- Bosredon B., Tamba I., 1992 : « Thème et titre de presse : les formules bisegmentales articulées par un “deux points” ». *L'information grammaticale*, **54**, 36—44.
- Calabrese L., 2008 : « Les héméronymes : ces évènements qui font date, ces dates qui deviennent évènements ». *Mots. Les langages du politique*, **88**, 115—128.
- Calabrese L., 2013 : *L'événement en discours. Presse et mémoire sociale*. Louvain : Academia Bruylant.
- Calabrese L., Roig A., sous presse : « Le tsunami ? Quel tsunami ? Analyse du phénomène de référenciation des désignants d'évènements dans la presse par le prisme de la linguistique cognitive ». In : M. Boisseau, G. Hamm, dir. : *La saillance en langue et en discours 2*. Besançon : Presses Universitaires de Franche Comté.
- Charaudeau P., 2005 : « : Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours ». Bruxelles : Duculot.
- Engel L., 2000 : « Syntaxe à la une : la structure des titres de journaux français et britanniques ». *The Web Journal of French Media Studies*, **3/1**.
- Epstein R., 1994a : « La grammaire cognitive, la structuration conceptuelle et l'emploi des articles en anglais ». *Modèles Linguistiques*, **15**, 131—166.
- Epstein R., 1994b : “The Development of the Definite Article in French”. In: W. Pagliucca, ed.: *Perspectives on Grammaticalization*. Amsterdam—Philadelphia: Benjamins, 63—80.
- Fauconnier G., 1984 : *Espaces mentaux : aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*. Paris : Éditions de Minuit.
- Grice P., 1975 : “Logic and conversation”. In: P. Cole, J. Morgan, dir.: *Syntax and Semantics 3 : Speech acts*. New-York: Academic Press, 41—58.
- Langacker R.W., 1991: *Foundations of Cognitive Grammar. Descriptive Application*. Stanford: Stanford University Press.
- Langacker R.W., 2008: *Cognitive Grammar: A Basic Introduction*. New-York: Oxford University Press.
- Mouillaud M., 1982 : « Grammaire et idéologie du titre de journal ». *Mots. Les langages du politique*, **4 (1)**, 69—91.
- Palmer M., 1996 : « L'information agencée, fin de siècle : visions du monde et discours en fragments ». *Réseaux*, **75**, 87—110.
- Roig A., 2011 : *Le traitement de l'article en français depuis 1980*. Bruxelles : PIE Peter Lang.
- Van Raemdonck D., 2011 : *Le sens grammatical. Référentiel à destination des enseignants*, avec M. Detaille et la collaboration de L. Meinertzhagen. Bruxelles : PIE Peter Lang.
- Wilmet M., 1986 : *La détermination nominale*. Paris : PUF.
- Wilmet M., 2003 : *Grammaire critique du français*. 3^e éd. Bruxelles : Duculot.